

Extrait du registre
des délibérations de la commune de Commune de TOURRIERS
séance du 14/03/2014

L'an 2014 et le 14 Mars à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de ANNESSI Christian Maire

Présent(s) : M. ANNESSI Christian, Maire, Mme NEBOUT Sergine, MM : BOUCHE Jacques, BOUTENEGRE Eric, DANEDE Laurent, GENTET Frédéric, KERJEAN Jacques, LAPOUGE Fabien, RENET Dominique, ROUHAUD Henri

Absent(s) : MM : AUVIN Jean-Michel, JEAN Patrick

Nombres de membre

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 07/03/2014

Date d'affichage : 07/03/2014

Secrétaire de Séance : M. BOUCHE Jacques

ORDRE DU JOUR

Approbation du Compte Administratif 2013 - Budget Principal
Approbation du compte de gestion 2013 - Budget Principal
Affectation du résultat
Approbation du Compte Administratif 2013 - Budget annexe Assainissement
Vote du compte de gestion 2013 - Budget Annexe Assainissement
Budget annexe Assainissement : Affectation du résultat
Dossier Assainissement collectif : Remboursement anticipé de 100 000€

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal pour rajouter un point à l'ordre du jour :
- Dossier Assainissement collectif : Remboursement anticipé de 100 000€

Monsieur le Maire donne la parole à Laurent DANEDE, Adjoint en charge des finances qui détaille le Compte administratif point par point, et soumet au vote, le Compte Administratif 2013 du budget principal, ainsi que le compte de gestion.
Eric BOUTENEGRE arrive à 18h20.

réf 2014004 : Approbation du Compte Administratif 2013 - Budget Principal

Sous la présidence de M. Laurent DANEDE, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2013, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement

Dépenses	463 515.11€
Recettes	524 815.58€

Excédent de clôture	112 813.20€
---------------------	-------------

Investissement

Dépenses	375 867.35€
Recettes	400 571.64€

Restes à réaliser
 Dépenses 59 000,00€
 Recettes

Besoin de financement 15 985.80€

Hors de la présence de M. Christian ANNESSI, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif du Budget Communal 2013.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2014005 : Approbation du compte de gestion 2013 - Budget Principal

Les Membres du Conseil Municipal, hors de la présence du Maire, après s'être fait présenter le Budget principal de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 concernant le budget principal.

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

En conséquence :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Monsieur le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2014006 : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ANNESSI, Maire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2013	Restes à Réaliser 2013	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	18 309.91€		24 704.29€	€ 59 000.00€	- 59 000.00€	- 15 985.80€
FONCTIONNEMENT	51 512.73€		61 300.47€			112 813.20€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	112 813.200€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	15 985.80€
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	96 827.40€
Total affecté au c/1068	15 985.80€
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2014007 : Approbation du Compte Administratif 2013 - Budget annexe Assainissement
Sous la présidence de M. Laurent DANEDE, Adjoint chargé de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2013 - Budget Annexe assainissement collectif, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses	500.00€
Recettes	€
Excédent de clôture	28 971.88€
Investissement	
Dépenses	37 054.31€
Recettes	505 528.12€
Solde d'exécution	462 945.69€

Hors de la présence de M. Christian ANNESSI, Maire, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2013 du Budget Annexe Assainissement Collectif.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2014008 : Vote du compte de gestion 2013 - Budget Annexe Assainissement
Les Membres du Conseil Municipal, hors de la présence du Maire, après s'être fait présenter le Budget Annexe Assainissement de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs et les créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le Compte de Gestion dressé par Monsieur le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2013 concernant le budget Annexe Assainissement.
Après s'être assuré que Monsieur le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.
En conséquence :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et les budgets annexes,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,
- Déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2013, par Monsieur le Receveur, visé et certifié par l'Ordonnateur n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

A l'unanimité (pour : 9 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2014009 : Budget annexe Assainissement : Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Christian ANNESSI, Maire.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013,

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA 2012	Virement à la Section de Fonctionnement	Résultat de l'exercice 2013	Restes à Réaliser 2013	Solde des Restes à Réaliser	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	-5 528.12€		468 473.81€			462 945.69€
FONCTIONNEMENT	29 471.88€		-500.00€			28 971.88€

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2013	28 971.88€
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	28 971.88€
Total affecté au c/1068	
EXCEDENT D'EXECUTION CUMULE D'INVESTISSEMENT (R001) Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	462 945.69€

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

réf 2014010 : Dossier Assainissement collectif : Remboursement anticipé de 100 000€

Cette délibération annule et remplace la délibération 2013057.

Monsieur le Maire donne la parole à Laurent DANEDE en charge du dossier.

Un emprunt à la Caisse d'Epargne de 500000€ a été demandé en début d'année 2013. Or, suite au marché de travaux, il y a lieu de rembourser 100000€ par anticipation et sans pénalité. Comme convenu au moment de la décision de remboursement anticipée, l'opération générera des frais de gestion pour un montant de 400 €uros.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de rembourser par anticipation 100000€ à la Caisse d'Epargne, sans pénalité

- ACCEPTE de s'acquitter des frais de gestion de 400€
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

A l'unanimité (pour : 10 contre : 0 abstentions : 0)

Questions diverses :

- Jacques KERJEAN informe le maire que l'Association des Donneurs de sang a payé les charges de la Salle des fêtes alors qu'habituellement c'est gratuit.
- Frédéric GENTET demande à Monsieur le Maire comment la commune subventionne les voyages scolaires du collège. Réponse faite : le CCAS subventionne les familles directement pour un montant de 40€. La commune peut verser une subvention aussi à la caisse des écoles.
- Dominique RENET demande la raison de l'absence de l'Agent communal, Loïc BERNARD.
- Planning du bureau de vote

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le maire lève la séance à 19h45.